



Municipalité régionale
de comté d'Argenteuil
430, rue Grace
Lachute (Québec)
JBH 1M6

Téléphone : (450) 562-2474
Télécopieur : (450) 562-1911

Courrier électronique :
mrc@argenteuil.qc.ca
Site internet :
www.argenteuil.qc.ca



Brownburg-Chatham
Gore
Grenville
Grenville-sur-le-Rouge
Harrington
Lachute
Mille-Isles
Saint-André-d'Argenteuil
Wentworth

LAURÉAT

Prix de la MRC
entrepreneuriale
1998

de l'UMRCQ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 8 AOÛT 2012, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER DE LA MRC D'ARGENTEUIL, SITUÉE AU 430 RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : messieurs les conseillers Georges Diné, de la ville de Brownburg-Chatham, Luc Grondin, représentant du village de Grenville, John Saywell, de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Jacques Parent, du canton de Harrington, Daniel Mayer, de la ville de Lachute, Yvon Samson, de la municipalité de Mille-Isles, Roland Weightman, représentant de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Edmund Kasprzyk, du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet suppléant de la MRC d'Argenteuil et maire du canton de Gore.

Josée Tardiff, superviseure aux finances et secrétaire-trésorière adjointe, assiste également à la séance.

12-08-245 GARE HISTORIQUE DE LA MRC D'ARGENTEUIL – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX VISANT À PROLONGER LES CLOISONS EXISTANTES DE TROIS BUREAUX DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2011, la résolution numéro 11-03-086 afin de mandater la firme DFS inc. Architecture et design pour l'amélioration de l'acoustique de la gare historique de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 février 2012, la résolution numéro 12-02-056 afin de mandater la firme DFS architecture et design pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux dudit projet d'acoustique de la gare;

CONSIDÉRANT qu'en mai 2012, la MRC a lancé un appel d'offres sur invitation pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 juin 2012, la résolution numéro 12-06-204 afin de rejeter les soumissions reçues car elles excédaient toutes la limite légale de 100 000\$, dans un contexte d'appel d'offres sur invitation comme le prévoit l'article 936 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT qu'après discussion entre le CLD et la MRC, il a été convenu de retirer du projet toute la partie acoustique et de prolonger les cloisons existantes de 3 bureaux de travail, à savoir : les bureaux occupés par le directeur général et l'agente administrative du CLD, ainsi que celui du préventionniste en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le 7 août 2012, *Les entreprises J L R enr.*, de Lachute, a transmis à la MRC une offre de services au montant de 21 625 \$, taxes en sus, pour réaliser les travaux de cloisonnement de trois bureaux à la gare historique de la MRC d'Argenteuil, conformément aux plans et devis préparés par la firme *FDS Architecture et design*;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil dispose pour ledit projet des crédits suffisants dans son règlement d'emprunt numéro 70-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Samson, appuyé par monsieur le conseiller John Saywell et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE la MRC d'Argenteuil octroie un mandat à *Les entreprises J L R enr.* pour une somme de 21 625 \$, taxes en sus, pour des travaux visant à prolonger les cloisons de 3 bureaux de travail à la gare historique de la MRC, en respectant toutefois les spécifications de la firme d'architecte *DFS Architecture et design* pour ce qui est des matériaux et des techniques;
2. QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-190-12-999 « travaux d'aménagement de la gare – phase 2 » en lien avec le règlement d'emprunt numéro 70-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 29 août 2012



pour
Josée Tardiff
Superviseure aux finances et
secrétaire-trésorière adjointe